



■ Ville de Châteauneuf-sur-Charente

■ Membres en exercice : 27

■ Membres présents : 18

■ Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2023-121
Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à JL LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - G. MICHELY - JP DESLIAS - E. PILLARD-CLÉMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : H. ROSARIO

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative n° 3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023 par délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023,

VU la décision modificative n° 1 adoptée par délibération n° 2023-68 du 29 juin 2023,

VU la décision modificative n° 2 adoptée par délibération n° 2023-108 du 18 octobre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en recettes suite à des évolutions d'attribution de subventions,

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Recettes			
1321	510	Fonds Friches Bâti du Plaineau	200 000,00 €
1323	109	Département Rénovation du lavoir de l'île de la Fuie	12 211,00 €
1323	211	Département Aménagement du Bain des Dames	4 278,00 €
1323	25	Département Enfance/Jeunesse	-2 000,00 €
1641		Emprunt	-214 489,00 €
			0,00 €

AR Prefecture

016-211600903-20231222-2023_121-DE
Reçu le 22/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par **22 VOIX POUR** :

D'adopter les modifications de crédits présentées sous la décision modificative n° 3,
De charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LÉVESQUE